Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULON - 8305 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 21/11/2024 - B2024/018246 - 2022 B 01908 - 915 405 898 - AB HOLDING

« AB HOLDING »

Société par Actions Simplifiée à associé unique
au capital de 366 000 €

Siège Social : Espace Charlotte
Les Meissonniers
83260 LA CRAU

=========

R.C.S. TOULON

SIRET : 915 405 898 00015

CODE NAF : 70.10Z

=========

EXERCICE CLOS LE 31 MAI 2024

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 18 OCTOBRE 2024

COMPTES ANNUELS

BILAN
COMPTE DE RESULTAT
ANNEXES

COPIE CERTIFIEE CONFORME

LE PRESIDENT

Certifié Conforme

AB

(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2024

Désignation de l'entreprise AB HOLDING — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise ESPACE CHARLOTTE 83260 LA CRAU

Numéro SIRET * 9 1 5 4 0 5 8 9 8 0 0 0 1 5 — Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 — Durée de l'exercice précédent * 1 1

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31052024 Net 3	Exercice N-1 clos le 31052023 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028		030		
	Immobilisations financières * (1)		040	398 872	042	398 872	466 136
	Total I (5)		044	398 872	048	398 872	466 136
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052		
	STOCKS Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070		
		Autres * (3)	072	36 545	074	36 545	
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	21	086	21	
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	36 566	098	36 566	
	Total général (I+II)		110	435 438	112	435 438	466 136

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	366 000	366 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	36 600	
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		
	Report à nouveau	134	30 765	
	Résultat de l'exercice	136	1 762	98 794
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	435 127	464 794
	Provisions pour risques et charges **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés	166		574
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA 169)	172	311	670
	Comptes courants d'associés	173		99
	Autres dettes	175		
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	311	1 343
	Total général (I + II + III)	180	435 438	466 136

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	(67 265)
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	36 545		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cegid Quadra

Dossier N° 004257 en Euros.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B 2024

Désignation de l'entreprise AB HOLDING — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31 05 2024 (1)	Exercice N-1 clos le 31 05 2023 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * — dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	
	Production vendue : biens	215	214	
	Production vendue : services *	217	218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *		224	
	Subventions d'exploitation reçues		226	
	Autres produits		230	1	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	1	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	
	Variation de stock (marchandises) *		236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	236	574
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244	
	Rémunérations du personnel *		250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)	255	254	
	Dotations aux provisions		256	
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)		264	236	574
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(235)	(574)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	3 534	100 037
	Produits exceptionnels (IV)		290	
	Charges financières (V)		294	1 225	
	Charges exceptionnelle : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300	
	Charges exceptionnelle : dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348		
	Impôts sur les bénéfices * (VI) (VII)		306	311	670
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	1 762	98 794

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312: 1 762 — 314:

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *									316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles									318		
	Provisions non déductibles *									322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)									324	311	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248					330		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249					251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											997
	Entreprise nouvelles (44 sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127		Zones de revitalisation rurales (44 quindecies)	138	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991				
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992	350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS								Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	2 073	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)									356		
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :											360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS								Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370	2 073	372

Cegid Quadra

Dossier N° 004257 en Euros.

Désignation de l'entreprise : AB HOLDING — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
Immobilisations financières		480	482	484	486	
TOTAL		490	492	494	496	

		400	402	404	406	
			466 136			
		410	412	414	416	
		420	422	424	426	
		430	432	434	436	
		440	442	444	446	
		450	452	454	456	
		460	462	464	466	
		470	472	474	476	
		480	482	484	486	
			(67 265)		398 872	398 872
		490	492	494	496	
			(67 265)		398 872	398 872

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495	497	498	499
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
TOTAL		570	572	574	576

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 12.8 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Dossier N° 004257 en Euros.

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS**

Désignation de l'entreprise : AB HOLDING — Néant [X] *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	Déficits imputés	983
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Déficits reportables	984
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	Déficits de l'exercice	860
		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

N° 2033-E 2024

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

(5)

Désignation de l'entreprise : AB HOLDING			Néant ☒*
Exercice ouvert le : 01/06/2023	et clos le : 31/05/2024	Durée en nombre de mois	1 2

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026		
Période de référence	024		160		
Date de cessation			186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Cegid Quadra

AB HOLDING

ESPACE CHARLOTTE
LES MEISSONNIERS
83260 LA CRAU

ANNEXE DU 01/06/2023 AU 31/05/2024

SMAGEX
9009 avenue de l'université
Le Nobel
83160 LA VALETTE DU VAR
0498012747

ANNEXE

Exercice du 01/06/2023 au 31/05/2024

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Constitution d'une filliale SALC LE HAVRE.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/06/2023 au 31/05/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	466 136		67 265-
TOTAL	466 136		67 265-
TOTAL GENERAL	466 136		67 265-

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			398 872	398 872
TOTAL			398 872	398 872
TOTAL GENERAL			398 872	398 872

Etat des amortissements

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	27 773	27 773	
Groupe et associés	36 545	36 545	
TOTAL	64 318	64 318	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Impôts sur les bénéfices	311	311		
TOTAL	311	311		

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/06/2023 au 31/05/2024

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

« AB HOLDING »

Société par Actions Simplifiée à associé unique
au capital de 366 000 €

Siège Social : Espace Charlotte
Les Meissonniers
83260 LA CRAU

=========

R.C.S. TOULON

SIRET : 915 405 898 00015

CODE NAF : 70.10Z

=========

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 18 OCTOBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE,
LE DIX HUIT OCTOBRE,

à 11 heures,

Au siège social, Espace Charlotte – Les Meissonniers – 83260 LA CRAU.

Le soussigné Monsieur Bouchaïb ATTAR, Associé Unique et Président de la Société AB HOLDING, Société par Actions Simplifiée à Associé Unique, au capital de 366 000 € :

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société et associé unique, Monsieur Bouchaïb ATTAR a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 mai 2024 ; il a également établi le rapport de gestion de la présidence sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mai 2024 suivant rapport de gestion de la Présidente,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Mention au registre des décisions sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation de la rémunération de la Présidence,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

AB

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, sur la base du rapport de gestion qui a été rédigé par la Présidence, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 mai 2024 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique approuve la proposition de la Présidence et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 1 762 €, décide de l'affecter de la manière suivante :

- Au compte « report à nouveau », ...	1 762 €
- Total égal au bénéfice de l'exercice, ...	**1 762 €**
	=======

Conformément à l'article 243 Bis du C.G.I., qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes depuis la constitution de la société :

- 2023 : NEANT.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique déclare qu'au cours de l'exercice écoulé, une convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce est intervenue :

- Rémunération de la présidence (montant détaillé dans la quatrième décision),

- Conventions de gestion de trésorerie entre la société ATB EXPRESS et la société AB HOLDING : ATB EXPRESS a un solde dû de la somme de 72 039 € à AB HOLDING (dont 124.88 € d'intérêts),
- Conventions de gestion de trésorerie entre la société SALC LE HAVRE et la société AB HOLDING : SALC LE HAVRE a un solde dû de la somme de 99 812 € à AB HOLDING (dont 2 470 € d'intérêts),

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique précise que Monsieur Bouchaïb ATTAR, en sa qualité de Président a perçu une rémunération, durant l'exercice écoulé, d'un montant brut de 0 €.

AB

La société prend en charge (s'il devait y en avoir) les cotisations sociales obligatoires en matière d'assurance maladie, prévoyance, allocation familiale et assurance vieillesse des mandataires sociaux.

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Bouchaïb ATTAR

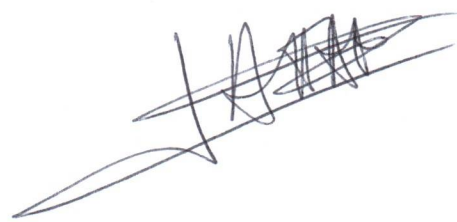

AB